

LYCEE POLYVALENT F.J. CURIE
77196 DAMMARIE -LES-LYS CEDEX

LES DATES D'INSCRIPTIONS

Entrants en classe de seconde / Entrants en classe de première STMG et STI2D

Lundi 1^{er} juillet 2019 et mardi 2 juillet 2019 de 8h à 18h30

Réinscriptions en classes de premières générales

Vendredi 14 juin 2019 de 8h30 à 12h10 et de 13h30 à 16h30

Réinscriptions en classes de terminales (pour les élèves montant de première)

Mardi 11 juin 2019 de 8h30 à 12h10 et de 13h30 à 16h30

Merci de nous rapporter le dossier aux dates indiquées. Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

LES PIECES A FOURNIR

A LA VIE SCOLAIRE

=> Fiche d'inscription (envoyée avec le dossier)

=> Fiche secrétariat (envoyée avec le dossier) : à remplir pour les nouveaux élèves et à vérifier et corriger en rouge si nécessaire pour les élèves déjà scolarisés dans l'établissement en 2018-2019.

=> Fiche assurance scolaire, droit de diffusion et droit à l'image (envoyée avec le dossier)

=> Fiche d'urgence pour l'infirmerie (envoyée avec le dossier)

=> 4 photos d'identité (dont une collée sur la fiche Infirmerie)

A L'INTENDANCE

=> Attestation de restauration scolaire (document CAF ou Région)

=> Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Joliot-Curie

LES DATES DE RENTREE

Entrants en Seconde : lundi 2 septembre 2019 de 9h à 16h.

Pour l'accueil des classes de seconde, un appel sera effectué sous le préau du réfectoire. L'accès au préau sera fléché le jour de la rentrée. Suite à l'appel, les professeurs principaux récupéreront leurs élèves puis se dirigeront vers les salles qui leur seront indiquées.

Une réunion d'accueil et d'information est d'ores et déjà programmée le samedi 7 septembre 2019 au matin.

Entrants en Premières : mardi 3 septembre 2019 de 10h15 à 12h10

Les listes de classe seront affichées sur les vitres de la permanence. Les élèves montent directement dans la salle indiquée.

Entrants en Terminales : mardi 3 septembre 2019 de 13h30 à 15h30

Les listes de classe seront affichées sur les vitres de la permanence. Les élèves montent directement dans la salle indiquée.

DEBUT DES COURS SELON L'EMPLOI DU TEMPS LE MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2019 A 8H10

Bonne rentrée à tous !
L'équipe de direction

INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION

Le service de la demi-pension est tarif au ticket. La cantine est ouverte les lundis, mardis, jeudi et vendredis.

Si vous rencontrez des difficultés financières, votre enfant pourra contacter l'assistante sociale du lycée en vue d'obtenir une aide financière par la Région Ile De France.

Le service de restauration fonctionnera à compter du 02 septembre 2019

PROCEDURE D'INSCRIPTION AUPRES DU SERVICE INTENDANCE

(HORAIRE D'OUVERTURE DES BUREAUX : 8h - 13h et 14h -16h30 tous les jours, sauf mercredi et samedi)

- ⇒ Le prix du repas variant en fonction du quotient familial des familles (voir document joint de la Région Ile de France).
- ⇒ **Pour tous les élèves**, il est recommandé de s'inscrire à la demi-pension le jour fixé de l'inscription, et de prévoir le règlement de 20 repas (entre 30,40 € et 81 €).

Sans la remise au service intendance des pièces demandées, le tarif le plus élevé, soit 4.05 €, sera appliqué. Les foyers, familles d'accueil, structures ASE et les cas particuliers doivent impérativement se présenter à l'intendance.

RESERVATIONS

- ⇒ L'entrée au self est impossible sans réservation ni badge.
- ⇒ Si l'élève déjeune exceptionnellement au lycée, ou oublie de réserver, il achète un badge jetable à 4.05 euros.
- ⇒ Les réservations se font dès 14h30 le jour ouvrable précédant le repas, jusqu'à 10h45 le jour même.
- ⇒ Les chèques de réapprovisionnement des comptes doivent être déposés au moins 24h à l'avance, compte-tenu des délais d'encaissement.

ATTENTION : tout repas réservé est débité du compte de l'élève, sauf si la famille produit un justificatif au service Vie Scolaire.

CONSEIL AUX FAMILLES POUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES

- ⇒ **Carte Imagine R** (seule possibilité depuis la rentrée 2016 pour les lignes régulières de bus et de train)
- ⇒ Imprimé à retirer dans les gares et à faire tamponner le jour de l'inscription.
- ⇒ Le tarif annuel est de 350 €, dont la moitié est remboursée aux familles boursières.

CONSEIL AUX FAMILLES POUR LES BOURSES NATIONALES

Pour les élèves entrant au lycée

- ⇒ Les familles ayant déposé un dossier de demande de bourse pour l'année scolaire 2019/2020 auprès de leurs collèges, recevront une réponse de la Direction des Services Académiques

Pour les élèves déjà lycéens

- ⇒ Les élèves déjà boursiers en 2018/2019 le sont automatiquement pour 2019/2020, sauf pour les doublants de terminale qui devront refaire une demande en octobre.

- ⇒ Les dossiers sont à retirer auprès du secrétariat du proviseur.

En cas de changement de situation (perte d'emploi, divorce, décès...), une phase complémentaire de demande de bourse nationale est ouverte à partir du mois d'octobre

Rappel :

un absentéisme de 15 jours non justifié entraîne la suspension de la bourse nationale

En cas de difficultés financières, n'hésitez pas à prendre contact avec l'assistante sociale du lycée, pour bénéficier notamment d'aides pour la cantine dès la rentrée.